

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 29 JANVIER 2014

Le vingt-neuf janvier deux mil quatorze à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Fabienne GUINET-GRILLET, Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Gilles ALMASIO à Gilbert MERGOUD, Sébastien DREVET à Alain SOCIE, Raymond HERBEPIN à Maryvonne SARAMITO.

Etait absente et excusée : Marie-Thérèse PASTORINO.

Etaient absents : Marie-Catherine LAMIRAL, Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mercredi 22 janvier 2014

Les Conseillers présents, soit 21 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Valérie GEYNET, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 10 décembre 2013

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 0	ABST : 3 ➤ Chantal BELLIN ➤ Chantal MOLY ➤ Roger MORNEY

- *Affichage des délibérations le 12 décembre 2013 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 12 décembre 2013 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission le 22 janvier 2014 du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 janvier 2014

VOTE
A L'UNANIMITE

- *Convocation et note de synthèse adressées aux conseillers par courrier le 22 janvier 2014*
- *Délibération complémentaire n°2014-1-7 relative à l'accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative public très haut débit de l'Isère, adressée aux conseillers par courrier le 23 janvier 2014.*

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 10 décembre 2013
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 janvier 2014

I. ASPECT FINANCIER

- 2014-1- 1 Débat d'Orientations Budgétaires 2014
- 2014-1- 2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet
- 2014-1- 3 Attribution d'une subvention – Grand prix bouliste de la Ville 2014
- 2014-1- 4 Attribution de subventions aux coopératives scolaires
- 2014-1- 5 Programme de vente de peupliers 2014 – Office National des Forêts (ONF)

II. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2014-1- 6 Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat – Communauté de Communes du Pays des Couleurs
- 2014-1- 7 Délibération générale d'accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative public très haut débit de l'Isère

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Présentation du programme de travaux de la piscine par Monsieur Olivier BONNARD, Président de la CCPC
- Commission finances le 18 février 2014 à 18h00
- Prochain conseil municipal le 4 mars 2014 à 20h30 (vote du budget primitif)

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER**2014-1- 1 Débat d'Orientations Budgétaires 2014**

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 du CGCT). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'Adjoint aux Finances présente les orientations budgétaires 2014 de la commune des Avenières, telles que prévues à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil municipal. Une présentation synthétique a été jointe en annexe n° 1.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

VOTE

A L'UNANIMITE

2014-1- 2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Enfance et volet Jeunesse, Relais Assistantes Maternelles).

	<i>Montant voté en 2013</i>	<i>Règlement 2013</i>	<i>Proposition 2014</i>
Contrat Enfance Jeunesse volet enfance (<i>année en cours</i>)	80 000 €	80 000 €	60 000 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Enfance (<i>régularisation, année n-1</i>)	20 000 €	2 403.06 €	20 000 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>année en cours</i>)	85 000 €	85 000 €	80 000 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse (<i>régularisation année n-1</i>)	20 000 €	4 597.20 €	20 000 €
Relais Assistantes Maternelles (<i>année en cours</i>)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Poste de direction	24 000 €	24 000 €	24 000 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2014.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
A L'UNANIMITE

2014-1- 3 Attribution d'une subvention – Grand prix bouliste de la Ville 2014

Pour permettre l'organisation du Grand Prix de la Ville les 8 et 9 février 2014, l'Adjoint aux Finances propose de verser au secteur bouliste de Morestel une subvention de 1 000 € correspondant à la rémunération de l'arbitre de niveau national, sous réserve de la présentation d'un budget prévisionnel.

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2014.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
A L'UNANIMITE

2014-1- 4 Attribution de subventions aux coopératives scolaires

L'Adjoint aux Finances propose de verser les subventions suivantes aux coopératives scolaires :

<i>Objet</i>	<i>Montant voté en 2013</i>	<i>Réalisé 2013</i>	<i>Proposition 2014</i>
Livres bibliothèque	1 848 €	1 848 €	1 848 €
Extra-scolaires	12 312 €	11 584 €	12 555 €
Arbre de Noël	870 €	870 €	870 €
Crédit de direction	918 €	918 €	918 €

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2014.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 1 ➤ Jacky RAVAZ

2014-1- 5 Programme de vente de peupliers 2014 – Office National des Forêts (ONF)

Le Maire présente au Conseil municipal le programme de coupes à asseoir en 2014 dans les forêts relevant du Régime forestier pour une vente sur pied aux adjudications :

- canton des Îles de l'Ilon
 - parcelle n° 3 : 527 peupliers, surface de 3,6 ha
 - parcelle n° 2 partie : 73 peupliers, surface de 0,6 ha.

Le Maire propose de demander à l'Office National des Forêts de procéder au martelage des coupes ci-dessus désignées et de les mettre en vente selon la procédure la plus adaptée.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette vente.

VOTE
A L'UNANIMITE

II. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**2014-1- 6 Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat – Communauté de Communes du Pays des Couleurs**

Le Maire expose que la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) a approuvé le lancement d'une étude pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) en séance du 1^{er} octobre 2012.

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de programmation sur six ans qui vise à répondre aux besoins en logement et en hébergement sur un territoire donné en veillant à la mixité sociale et en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Une étude Habitat/Foncier a été engagée début 2013 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. Au regard des enjeux du territoire et des objectifs du Programme Local de l'Habitat, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), un programme d'actions territorialisé, chiffré a été validé en Conseil communautaire du 9 décembre 2013 (joint à la note de synthèse en Annexe n°2).

La mise en œuvre du PLH portera sur la période 2015 à 2020 et correspond à un budget prévisionnel à charge de la CCPC d'un montant total de 3 284 375 € qui se répartit de la façon suivante :

- Adaptation et diversification du parc de logement et d'hébergement soit 2 068 700 €
 - Soutien à la réhabilitation de 220 logements privés, inadaptés ou vacants (OPAH, CEL),
 - Soutien à la requalification et à l'accessibilité des logements locatifs existants (6 groupes anciens), réhabilitation et extension du foyer-logement des Avenières,
 - Soutien à la réhabilitation de 14 logements communaux,
 - Aide à la production de 120 logements locatifs sociaux publics en PLUS et PLAI,
 - Soutien à la gestion de logements d'urgence ou temporaires.

- Aménagement et gestion d'une ou deux aires d'accueil des gens du voyage soit 1 073 675 €

- Mise en œuvre, coordination et évaluation de la politique locale de l'habitat soit 142 000 €
 - Pilotage politique et technique du PLH,
 - Accompagnement des communes pour la mise en place du PLH,
 - Adhésion à un EPF (établissement public foncier) ou anticipation foncière,
 - Bilans et évaluation de la politique locale de l'habitat.

Les actions de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs présentées ci-dessus s'adosent à des aides financières de partenaires (Etat, Région, CDDRA – Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, Département) dont certaines sont soumises à l'approbation du PLH.

A ce stade de la procédure, il convient, pour chaque commune membre de la communauté, d'émettre un avis sur le projet de PLH et de délibérer sur les moyens, relevant de ses compétences, à mettre en place dans le cadre du PLH. Faute de réponse dans un délai de 2 mois, l'avis est réputé favorable.

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs délibérera à nouveau après recueil des avis des communes et du SYMBORD, chargé du SCOT.

Le projet de PLH sera alors transmis au Préfet.

Le Préfet transmettra le projet de PLH au représentant de l'Etat dans la Région, qui saisira le Comité Régional de l'Habitat. Le cas échéant, le Préfet adressera des demandes de modification suite à l'avis du Comité Régional de l'Habitat dans un délai d'un mois suivant cet avis.

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs pourra alors délibérer sur ces demandes. Si elles sont acceptées, les communes auront à nouveau deux mois pour se prononcer, puis la Communauté de Communes du Pays des Couleurs adoptera le PLH par une nouvelle délibération.

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer en faveur du projet de Programme Local de l'Habitat présenté en annexe n°2.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 1 ➤ Jacky RAVAZ

2014-1- 7 Délibération générale d'accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative public très haut débit de l'Isère

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1er avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- signer avec le Conseil général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil général de l'Isère.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le présent rapport et de s'engager à accompagner la réalisation du réseau d'initiative publique.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

III. QUESTIONS DIVERSES

- Problème d'écoulement de boue sur la route du Luquet

INFORMATIONS

- Présentation du programme de travaux de la piscine par Monsieur Olivier BONNARD, Président de la CCPC
- Commission finances le 18 février 2014 à 18h00
- Prochain conseil municipal le 4 mars 2014 à 20h30 (vote du budget primitif)

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h38.

Fait aux Avenières, le 30 janvier 2014

Le Maire,

Gilbert MERGOND

Liste des annexes :

- ↪ Annexe n°1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2013
- ↪ Annexe n°2 - Projet de Programme Local de l'Habitat
(Ces documents sont consultables en mairie.)